

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2024

ENCADRER L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 2112)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 203

présenté par
M. Millienne

ARTICLE 10

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« identifie »

le mot :

« recense ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.